

Périodiques non canadiens

fortuits sont allés à des postes de télévision américains qui non seulement ont des émissions plus onéreuses mais qui paient moins par habitant que nos stations canadiennes privées en général qui doivent se contenter d'émissions moins onéreuses. Et pourtant les stations américaines frontalières ne paient rien pour les programmes que reçoivent les téléspectateurs canadiens. Elles ne sont pas soumises aux mêmes exigences relatives avec licences ni aux mêmes obligations quant à la teneur des émissions et aux engagements en matière de politique sociale que leurs homologues canadiens. Si l'on tient compte par conséquent de tous ces avantages, il n'est pas exagéré d'en arriver à la conclusion que les meilleures choses ont une fin, surtout si c'est celui qui peut le moins se le permettre qui en fait les frais.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. J'aimerais informer tous les députés que les leaders à la Chambre se sont consultés et ont convenu qu'une fois terminé, plus tard aujourd'hui, le débat de deuxième lecture du bill C-58, le vote sera reporté à 9 h 30 ce soir, pour être suivi du vote sur la motion néo-démocrate mise en délibération lors du récent jour réservé à l'opposition. Le timbre se fera entendre pendant 15 minutes. Il est également entendu qu'au terme de ces deux votes, le débat sur la grève des Postes reprendra et se poursuivra jusqu'à son terme.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler tout d'abord que le bill C-58 ne renferme aucune politique générale sur la publication des périodiques au Canada. Si j'étais persuadé que la suppression de ces concessions fiscales est vraiment utile à l'industrie canadienne de l'édition, je serais en faveur du projet de loi, mais tel n'est pas le cas.

Apparemment, le ministère du Revenu national se lance dans le journalisme. C'est plutôt insolite, mais c'est bien à cette situation qu'aboutiront les modifications proposées dans la mesure fiscale à l'étude touchant *Reader's Digest* et *Time*, trois publications professionnelles et quatre journaux au Canada. D'après l'ancien ministre du Revenu national, le ministère du Revenu national décidera si ces publications méritent le titre de publications canadiennes. Ces lignes directrices exigent une propriété canadienne de 75 p. 100 et un contenu de 80 p. 100 différent de la publication principale. Je puis comprendre que l'on exige d'avoir la haute main sur la propriété et l'édition. Toutefois, rien ne justifie le contingentement sur le contenu. Le fisc ne s'en tiendra pas uniquement au contenu, mais dans chaque cas, il décidera s'il y a lieu de modifier le nom et le format de la publication.

Que peut espérer gagner le gouvernement canadien en adoptant une telle attitude? Certes, il gagne la faveur des concurrents de *Time*, *Reader's Digest* et des autres. Mais quelqu'un y gagne-t-il réellement? Il est bien beau de dire que ces publications doivent être différentes à raison de 80 p. 100 de leur publication-mère, mais comment évaluer cette différence et qui peut le faire? La différence de contenu doit-elle signifier que les articles qui figurent dans l'édition canadienne doivent être écrits différemment? Dans l'affirmative, est-il possible de changer huit mots sur dix d'un article pour respecter la limite de 80 p. 100? Est-ce à dire que 80 p. 100 des articles doivent être différents de ceux publiés dans l'édition étrangère? Cela pourrait nous obliger à renoncer à d'importants articles relatant des événements de l'étranger. Faut-il que 80 p. 100 des articles mentionnent le Canada? C'est très bien si nous voulons nous tenir à l'écart de l'actualité mondiale. Le Canada peut être grand et important pour les Canadiens, mais sur le plan international, ce n'est qu'une toute petite puissance.

[M. Fleming.]

Les lecteurs du *Time* veulent des nouvelles internationales. S'ils ne peuvent se procurer une édition canadienne qui leur donne les nouvelles internationales, ils s'abonneront tout simplement à l'édition américaine. Le gouvernement empêchera-t-il alors la livraison postale de publications américaines au Canada? Qui au juste évaluera le contenu des publications visées? Un groupe de fonctionnaires dont le seul contact avec la presse est le journal livré à leur porte le matin, ou peut-être le ministère du Revenu national demandera-t-il conseil au rédacteur en chef de *Maclean's*?

Notre secrétaire d'État (M. Faulkner) est de la partie. Il a établi des exigences de nature à hausser le coût de publication de ces périodiques. Selon la théorie, la hausse des frais de publicité rapportera davantage aux publications entièrement canadiennes. Les théories ne se réalisent malheureusement pas toujours dans la pratique. Selon toute probabilité, cette somme ira à d'autres secteurs de la publicité.

Pourquoi? Parce que c'est le nombre de lecteurs et non le nationalisme qui dicte où va la publicité. Ce n'est pas en faisant disparaître les éditions canadiennes des revues visées qu'on accroîtra le nombre de lecteurs. Rien de plus facile que d'acheter l'édition américaine. C'est la qualité qui attire les lecteurs. Dans son rapport sur les media, le sénateur Keith Davies avait imputé la mauvaise qualité de nombreux journaux à l'absence de concurrence. Que le gouvernement donne suite à sa recommandation d'éliminer la concurrence dans le secteur des hebdomadaires me semble contradictoire. En affaiblissant le *Time* canadien, on espère vivement susciter un nouvel hebdomadaire entièrement canadien. S'agira-t-il d'une revue forte et vraiment nationale ou simplement, d'une revue nationale, du seul fait qu'elle sera la seule publication hebdomadaire d'actualités? En tant que Canadiens, nous ne gagnions rien à l'adoption de cette mesure législative.

Le gouvernement se joue de nous en dictant la teneur des articles, en s'immisçant dans les contrats de licence avec les publications étrangères, et en modifiant la formule fiscale de façon qu'elle joue au détriment de ces publications. Le gouvernement prend ces mesures au nom du nationalisme mais que de fautes ne commet-on pas au nom du nationalisme? Derrière cet écran de fumée se cache une part de censure. Les députés ont sûrement tous reçu beaucoup de lettres au sujet de ce bill. Pour ma part, j'en ai reçu des centaines. J'aimerais vous en lire une aujourd'hui. Elle me vient de M^{me} Newnham, Boîte postale 52, Jarvie (Alberta). Voici:

Monsieur le député,

J'aimerais exprimer mon opposition à la mesure législative tendant à supprimer les déductions d'impôt pour la réclame publiée dans les éditions canadiennes du *Time* et du *Reader's Digest*, ce qui pourrait entraîner la disparition de ces revues.

Pourquoi n'a-t-on pas consulté les principaux intéressés—les lecteurs—pour savoir ce qu'ils pensent de la mesure projetée par le gouvernement? A-t-on même consulté ceux qui font publier des annonces pour savoir quelle serait leur réaction si ces revues devaient disparaître du marché canadien? Confieraient-ils immédiatement leurs annonces au *Maclean's* ou à *Chatelaine*? J'en doute!

D'après les statistiques, 1,500 Canadiens travaillent pour le *Reader's Digest*, et le *Time* emploie peut-être le même nombre de personnes. Si l'édition canadienne de ces deux revues disparaît, 3,000 travailleurs perdront leur emploi. Les contribuables sont-ils disposés à prendre en charge autant de chômeurs supplémentaires?

Et si c'est le bilinguisme que le gouvernement veut promouvoir, pourquoi faire disparaître le *Reader's Digest*? On pourrait très bien considérer ces déductions d'impôt qui prêtent à controverse comme un bon investissement pour la promotion de la langue française. Bon nombre d'étudiants perfectionnent leur connaissance de la langue en lisant l'édition française du *Reader's Digest*.